

## **Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vendée**

2 octobre 2002 – 9h00 – Maison de Pays - Fontenay le Comte

### **COMPTE-RENDU**

\*\*\*\*

**SECRETARIAT DE LA CLE (pour toute correspondance)**

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise

Hôtel du Département - Rue de l'Abreuvoir - 79021 NIORT

Cedex

tel : 05 49 06 79 79 (poste 71 48)

fax : 05 49 06 77 71

e-mail : [i-i-b-sevre-niortaise@wanadoo.fr](mailto:i-i-b-sevre-niortaise@wanadoo.fr)

## Réunion de la CLE du SAGE du bassin de la Vendée du 2 octobre 2002

### Etaient présents :

#### Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- Madame Marie-Thérèse ALGUDO, Conseillère Régionale des Pays de la Loire
- Monsieur Jean COIRIER, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte, Maire de Foussais-Payré
- Monsieur Gabriel BICHON, Conseiller Général des Deux-Sèvres
- Madame Christiane CHARDON, Adjointe au Maire de Saint Martin des Fontaines
- Monsieur Bernard CHOUCQ, Maire de Scillé
- Monsieur Simon GERZEAU, Conseiller Général de la Vendée Maire de Longèves
- Monsieur Louis FAVREAU, Président du Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux de la Forêt de MERVENT, Maire de Mervent
- Monsieur Patrick GRAYON, Adjoint au Maire de Longèves
- Monsieur Hubert GREAU, Conseiller communautaire de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie, Adjoint au Maire de la Châtaigneraie
- Monsieur Roger GUIGNARD, Adjoint au Maire de Bourneau
- Monsieur Bernard MAJOU, délégué du Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux de la Forêt de MERVENT (suppléant de Monsieur Jacques BRILLAUD)
- Monsieur Serge MORIN, Conseiller Régional de Poitou-Charentes (suppléant de Monsieur Michel BECOT)
- Monsieur Michel PISTON D'EAUBONNE, Vice-Président de la Communauté de Communes Vendée, Sèvre, Autise, Maire de Bouillé Courdault
- Monsieur Jean-Claude REMAUD, Maire de Fontenay-le-Comte, Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte
- Monsieur Danièle ROCHER, Adjointe au Maire de Mervent
- Monsieur Joël SARLOT, Député, Vice-Président du Conseil Général de la Vendée
- Monsieur Marcel TALBOT, Maire-Adjoint du Busseau
- Monsieur Bernard TARNIER, Adjoint au Maire de Marillet
  
- Monsieur Jean TALLINEAU, Conseiller Général de la Vendée, Maire de Maillezais, suppléant de Monsieur Joël SARLOT (représente ce dernier après son départ)

#### Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- Monsieur Gilbert BRIN, représentant de la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (suppléant de Monsieur Raymond BISSON)
- Monsieur Michel DESNOUE, Membre de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres (suppléant de Monsieur Claude TARDY)
- Monsieur Serge GELOT, Membre associé de la Chambre d'Agriculture de la Vendée
- Monsieur Maurice MILCENT, Membre de la Chambre départementale des Métiers de la Vendée (également Maire de l'Aiguillon) (suppléant de Monsieur Pierre SAUVAGET)
- Monsieur Jean-Yves VERONNEAU, représentant l'Union nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction des Pays-de-la-Loire

#### Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- Monsieur Yves BARADEAU (CSP, BD 85), représentant le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche
- Monsieur Paul FERRAND, représentant le Directeur Régional de l'Environnement des Pays de la Loire
- Monsieur Jean-Pierre MAINGUET, représentant le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Monsieur Dominique ORCET, représentant le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée
- Monsieur Frédéric NADAL, représentant le chef de la Mission Eau des Deux-Sèvres (Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt des Deux-Sèvres),

Ainsi, avec une présence de 28 membres sur 40, le quorum exigé (2/3) pour permettre à la CLE de délibérer est atteint.

#### **Autres participants à la réunion**

- Monsieur Olivier CAILLÉ, animateur du SAGE du bassin de la Vendée
- Monsieur Antoine CHARRIER, animateur du SAGE de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin
- Monsieur Olivier FAVRE, service Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte
- Monsieur Bernard LAUBIES, directeur du Syndicat Interdépartemental d'Alimentation en Eau Potable de la Vendée
- Monsieur Pascal MEGE, animateur du SAGE du Lay
- Monsieur Philippe MEIGNAN, responsable du service Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte
- Mademoiselle Hélène PÉAULT, secrétariat de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
- Monsieur Claude ROY, chef du service eau du Conseil Général de la Vendée
- Madame Marie TROCMÉ, directrice de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise

\*\*\*\*

#### **Etaient excusés :**

#### **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)**

- Monsieur Bernard BAILLY, Adjoint au Maire de Vouvant
- Monsieur Bernard BATY, Maire de Saint Maurice des Noues (suppléant de Monsieur Guy GORON)
- Monsieur Michel BECOT, Conseiller Régional de Poitou-Charentes, Sénateur des Deux-Sèvres, Maire de Moncoutant
- Monsieur Yves BILLAUD, Maire de Saint-Michel le Cloucq (suppléant de Monsieur Bernard TARNIER)
- Monsieur Jacques BRILLAUD, anciennement membre du Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux de la Forêt de MERVENT
- Monsieur Guy GORON, Maire de Sérigné

#### **Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations**

- Monsieur Raymond BISSON, Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Pisciculture de la Vendée
- Monsieur Henri BLUTEAU, Président du Syndicat des Marais Mouillés de Vendée
- Monsieur Guy BOBINET, Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie (suppléant)
- Monsieur Sylvain BONNIN, Canoë-Kayak FONTENAY LE COMTE
- Monsieur Yannick LE BORGNE, Canoë-Kayak FONTENAY LE COMTE
- Monsieur Charles MALLARD, Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie
- Monsieur Pierre SAUVAGET, Membre de la Chambre départementale des Métiers de la Vendée
- Monsieur Claude TARDY, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

#### **Autres invités excusés**

- Monsieur Daniel Barillot, SGAR Poitou-Charentes
- Monsieur Noël MATHIEU, Directeur de l'Aménagement du Territoire, Conseil Régional des Pays de la Loire

\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

\*\*\*\*

- I- **approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 13/11/2001**
  
- II- **actualisation du règlement intérieur de la Commission Locale de l'Eau**  
*validation par les membres de la CLE*
  
- III- **élection du Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau**
  
- IV- **rappel des enjeux principaux (SDAGE et INTER-SAGE)**
  
- V- **présentation de l'étude SAGE**
  - état des lieux, phase réalisée en régie
  - diagnostic/scénarios/produits du SAGE, phases réalisées par le bureau d'études  
*validation du CCTP par les membres de la CLE*
  - financement de l'étude
  - calendrier prévisionnel
  
- VI- **constitution d'un groupe de travail**  
*validation par les membres de la CLE*
  
- VII- **questions diverses**

\*\*\*\*

Après des prises de contacts téléphoniques, la convocation à cette réunion a été adressée à l'ensemble des membres titulaires de la Commission Locale de l'Eau (ou à leur suppléant si ceux-ci n'étaient pas disponibles) par courrier en date du 12 septembre 2002. Un dossier de présentation de l'ordre du jour était joint à cette convocation. Un courrier d'information accompagné de ce même dossier a été envoyé aux autres membres suppléants. Des invitations ont été adressées à des partenaires techniques (Conseils Généraux 79 et 85, Conseil Régional Pays de la Loire, SGAR Poitou Charentes, Syndicat Interdépartemental d'Alimentation en Eau Potable de la Vendée, animateur SAGE du Lay, service Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte).

## PREAMBULE

Monsieur Jean-Claude REMAUD, Président de la Commission Locale de l'Eau accueille les membres de la CLE. Il constate et regrette l'absence de représentants des préfectures de la Région Centre, des Deux-Sèvres et de la Vendée. Il présente Madame Marie TROCMÉ, directrice de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), nouvelle structure porteuse du SAGE du bassin de la Vendée, qui conduit également l'élaboration du SAGE de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin. Madame TROCMÉ présente l'IIBSN, qui va assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude SAGE ainsi que Monsieur Olivier CAILLÉ, environnementaliste recruté pour assurer l'animation du SAGE et de la CLE.

Le Président donne lecture d'un courrier que lui a adressé Monsieur Charles MALLARD, membre titulaire de la CLE, représentant l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie (AVQV) et ne pouvant être présent à la réunion.

La Commission prend acte de ce document (copie jointe en annexe).

### **I - Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 13/11/2001**

La dernière réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vendée s'est tenue le 13 Novembre 2001.

***Le compte-rendu de cette réunion est soumis à la délibération de la CLE qui adopte ce document à l'unanimité.***

### **II - Actualisation du règlement intérieur de la Commission Locale de l'Eau**

Le Président donne lecture du projet d'actualisation du règlement intérieur de la Commission Locale de l'Eau (qui n'avait pas été modifié depuis son élaboration en 1998) en explicitant chaque modification.

***Le projet de modification du règlement intérieur est soumis à l'approbation de la CLE qui l'adopte à l'unanimité.***

Le document adopté est joint en annexe au présent compte-rendu.

### **III - Election du Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau**

Le Président cite le règlement intérieur qui vient d'être approuvé et explique la nécessité d'élire un Vice-Président (cela n'avait pas été fait lors de l'élection du Président le 13 novembre 2001). Celui-ci est élu selon les mêmes modalités que le Président par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Le Président fait un appel à candidature. Aucun candidat ne se présente. Le Président propose alors comme candidat Monsieur Louis FAVREAU. Ce dernier accepte.

Il est procédé à l'élection :

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins : 18

Louis FAVREAU : 16

Christiane CHARDON : 1

Bulletin blanc : 1

**Le Président déclare Monsieur Louis FAVREAU élu Vice-Président de la CLE à la majorité absolue.**

#### **IV - Rappel des enjeux principaux (SDAGE et INTER-SAGE)**

Une présentation rappelant les enjeux du SAGE est faite en séance par Olivier CAILLÉ, de l'IIBSN, animateur du SAGE. Ce dernier recadre le contexte réglementaire global en rappelant les enjeux définis par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne et les travaux de la Commission de Coordination Inter-SAGE (pré-diagnostic et études complémentaires).

Une discussion fait suite à cet exposé.

Madame Christiane CHARDON demande si l'enjeu « eaux souterraines » est pris en compte dans les enjeux transversaux aux trois SAGE du Marais Poitevin.

Réponse de M. Olivier CAILLÉ : les enjeux transversaux qui ont été cités dans la présentation ont été résumés en quatre points. Concernant l'enjeu « eaux souterraines », les eaux superficielles et les eaux souterraines étant en interaction, notamment sur le pourtour du Marais Poitevin (avec les nappes Sud Vendée et de l'Aunis), ce thème est bien considéré comme un enjeu majeur et commun aux trois SAGE. Il est inclus dans les points concernant d'une part la gestion équilibrée des niveaux d'eau dans les canaux et rivières et d'autre part la gestion quantitative de la ressource en période d'étiage.

M. Paul FERRAND apporte une précision quant à l'opposabilité du SAGE à l'administration. En effet, au delà des administrations, c'est l'ensemble des décisions publiques (celles des collectivités locales et des établissements publics) qui devront prendre en compte les orientations et objectifs définis par le SAGE. Dans cette optique, la CLE devra bien s'interroger sur la portée juridique de ce qu'elle décidera et écrira dans le SAGE. M. FERRAND ajoute que le SAGE devrait permettre une homogénéisation des décisions de financements sur le territoire.

M. Serge GELOT demande si les études complémentaires menées et validées par l'Inter SAGE (CACG : volumes prélevables et BURGEAP : sources de pollutions bactériologiques) doivent être validées également par les trois CLE étant donné qu'elles serviront à l'élaboration des SAGE. Cela ne semble pas nécessaire pour M. FERRAND qui répond que ces études ont été validées d'un point de vue scientifique dans le cadre de la commission Inter SAGE par les différents partenaires techniques. L'étude BURGEAP a identifié les sources de pollutions bactériologiques et a mis au point un outil pour les hiérarchiser. L'étude CACG visait à identifier les problèmes de prélèvement par unité hydrologique au sens de la police de l'eau. Il ne faut pas, à son sens, se focaliser sur le résultat global de cette étude, il est plus intéressant d'analyser les déficits démontrés localement. Pour mémoire, l'étude CACG concluait à un équilibre sur le territoire du SAGE Vendée. Il appartient désormais aux CLE de s'approprier ces résultats pour appliquer les outils développés sur leur territoire respectif.

M. Joël SARLOT demande qu'au nombre des enjeux on évoque le problème de la dégradation des berges, difficilement dissociables de la gestion de la ressource en eau. Madame TROCMÉ répond que des éléments sur la restauration et l'entretien des rivières sont intégrés dans le projet de cahier des charges qui doit être soumis aujourd'hui à la CLE.

#### **V - Présentation de l'étude SAGE**

##### **PROJET DE CAHIER DES CHARGES**

M. Olivier CAILLÉ présente à travers le projet de cahier des charges de l'étude SAGE, les différentes étapes qui vont conduire à l'élaboration de ce Schéma. (Cf CCTP ci-joint)

M. Jean COIRIER demande comment est prise en compte l'étude en cours « étude préalable à la restauration et l'entretien du réseau hydrographique des Communautés de Communes Vendée-Sèvre-Autise et Pays de Fontenay le Comte ». M. Jean Claude REMAUD répond que cette étude est intégrée au programme global du SAGE. M. Olivier CAILLÉ ajoute que cette étude est prise en compte dans un premier

temps dans l'état des lieux du territoire qu'il réalise actuellement, et sera dans un deuxième temps intégrée au diagnostic réalisé par le bureau d'études dans le cadre de l'étude spécifique sur les orientations pour la mise en place de contrats restauration-entretien de rivières, avec pour objectif la recherche de cohérence à l'échelle du SAGE (cf page 16 du CCTP).

M. Jean-Pierre MAINGUET précise que cette étude correspondant au diagnostic du réseau hydrographique concerné est achevée et n'intéresse pas la même échelle d'approche que le SAGE. Les principaux éléments du diagnostic devraient être analysés et approuvés par la CLE. Le Président propose que cela soit fait à la prochaine réunion de la CLE. La CLE devra avant tout vérifier la cohérence globale de l'étude avec les enjeux du SAGE.

Différentes remarques de M. Jean-Pierre MAINGUET :

- élaborer un guide méthodologique pour mettre en place des contrats restauration-entretien de rivières dans le cadre du diagnostic SAGE n'est pas nécessaire. Ce guide existe déjà. Il faut plutôt analyser l'existant et exprimer les secteurs et les modalités des interventions à réaliser en terme de restauration et d'entretien de rivières.
- l'analyse de la compatibilité usages-milieux doit plutôt s'exprimer en terme de compatibilité des usages et des fonctions (biologique, hydraulique,...) des milieux (différents usages pour une même ressource).
- sur la phase d'établissement de scénarios et d'objectifs (phase 2), il est important d'avoir une approche économique globale et notamment pour l'évaluation des avantages/bénéfices par acteur.

Le Président indique qu'il sera tenu compte des remarques de M. MAINGUET.

M. Serge MORIN souligne que la cohérence entre les 3 SAGE doit être optimale car la Baie de l'Aiguillon est le réceptacle des eaux qui draine l'ensemble du territoire (problématique conchyliculture à intégrer).

Madame TROCMÉ ajoute que les études Inter SAGE et notamment le pré-diagnostic seront prises en compte par le bureau d'études à la phase de diagnostic et que la Commission de Coordination est chargée d'harmoniser l'élaboration des 3 SAGE.

M. GELOT pose la question de savoir si le CCTP a été soumis aux Chambres d'Agriculture 79 et 85. M. CAILLÉ répond que les Chambres d'Agriculture ont été associées à la démarche de rédaction du cahier des charges, comme cela avait d'ailleurs été le cas pour le cahier des charges de l'étude SAGE Sèvre Niortaise.

## FINANCEMENT DE L'ETUDE SAGE ET DE L'ANIMATION

Le débat étant clos, le Président présente la clé de répartition adoptée par le Conseil d'Administration de l'IIBSN pour le financement de l'étude SAGE (tableau ci-dessous).

Montant prévisionnel évaluée à : 91 470 Euros

<b>Agence de l'Eau Loire-Bretagne</b>	50 %
<b>Région Pays de la Loire</b>	10 %
<b>Etat-Ministère de l'environnement</b>	
Région Pays de la Loire	20 %
<b>IIBSN</b>	20 %
Deux-Sèvres	1/3
Vendée	1/3
Charente-Maritime	1/3
<b>TOTAL</b>	100 %

Madame TROCMÉ signale que l'ensemble des financeurs ont d'ores et déjà donné leur accord de principe. En outre, elle présente oralement le financement de l'animation (rémunération poste emploi-jeune, investissement et fonctionnement).

Après validation du cahier des charges, et dès le mode de dévolution du marché choisi (DM2 de l'IIBSN), le maître d'ouvrage lancera la procédure de consultation des entreprises pour l'attribution du marché. Les crédits correspondants à cette étude seront inscrits au Budget Primitif 2003 de l'IIBSN. A l'issue de la consultation, les financeurs seront sollicités pour un accord définitif. Le calendrier présenté en séance est joint ci-dessous.

calendrier prévisionnel (sous réserve de validation du CCTP par la CLE)																											
phase de l'étude	2002			2003												2004											
	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
état des lieux (en régie)																											
procédure d'appel d'offres																											
diagnostic																											
scénarios																											
produits du SAGE																											

M. Gabriel BICHON émet le souhait de voir les syndicats d'aménagement hydraulique intégré au processus du SAGE et leurs activités prises en compte. Madame TROCMÉ répond qu'il est prévu d'associer les syndicats d'aménagement hydraulique dans le groupe de travail. Elle ajoute que le SAGE n'a pas vocation à interrompre les démarches d'aménagement en cours mais vise plutôt à analyser les actions des usagers dans le cadre du diagnostic et à proposer des améliorations si nécessaire dans le cadre d'une démarche globale.

M. Dominique ORCET ajoute que le SAGE concerne une grande unité hydrographique alors que les syndicats d'aménagement hydraulique sont plus près du terrain. Les démarches de ces syndicats doivent être intégrées au SAGE.

M. Serge GELOT revient sur l'étude Inter-SAGE de BURGEAP. Cette étude cite trois sources de pollution bactériologique (assainissement collectif et autonome et effluents d'élevage) mais ne tient pas compte de la pollution « naturelle » par la faune sauvage, notamment l'avifaune (mouette et goeland sur la zone cotière) et le ragondin, espèce proliférante abondamment représentée dans le secteur du marais poitevin. D'après lui, il se peut que, malgré les efforts fournis pour résorber les trois sources de pollutions identifiées, les objectifs fixés ne soient pas atteints, d'autres facteurs de pollutions existant.

M. FERRAND répond que cette source de pollution bactériologique a été envisagée par le bureau d'études. Il est certain que cette question doit être soulevée, en particulier sur la zone du Marais Poitevin et de la Baie de l'Aiguillon où le problème est plus sensible. Il appartient à chaque CLE d'engager la réflexion sur des problématiques locales si nécessaire. Par ailleurs, l'étude prévue (apports des bassins versants et contamination des coquillages en Baie de l'Aiguillon) devraient permettre de mieux définir les flux de pollution bactériologique.

M. Serge MORIN signale que le SAGE devra intégrer les réflexions en cours sur les SCOT et les chartes de Pays.

M. REMAUD signale aussi que l'évolution climatique globale devra être prise en compte (notamment l'évolution de la pluviométrie).

Madame Christiane CHARDON déplore l'absence de représentants de la conchyliculture à la CLE. Madame TROCMÉ répond que la profession est représentée à la commission Inter SAGE et qu'elle peut être associée au groupe de travail qui sera constitué.

Le débat étant clos, le Président passe la parole à M. Simon GERZEAU pour que ce dernier évoque l'étude hydraulique prévue sur le bassin versant de la Longèves.

Intervention de M. GERZEAU : Les inondations constatées sur des habitations et des infrastructures routières des communes de Longèves et de Sérigné trouvent leur origine dans la combinaison de deux facteurs : l'un naturel, les pluies abondantes, et l'autre, anthropique, les restitutions d'eau du complexe de Mervent sur la Vendée (dans laquelle se jette la Longèves).

Une étude hydraulique est nécessaire, pour analyser le phénomène afin d'y apporter des solutions. Le cahier des charges est prêt. Subsiste la question du financement. La Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte peut assurer la maîtrise d'ouvrage mais l'avis de la CLE du SAGE Vendée est nécessaire pour obtenir une aide au financement de 80% de l'Agence de l'Eau. Une autre solution consiste à intégrer cette étude à l'étude SAGE.

M. MAINGUET précise que l'Agence de l'Eau n'intervient pas pour financer des études ponctuelles de ce type sauf dans le cadre d'une étude globale.

Madame CHARDON indique que les communes amont doivent être associées.

M. GERZEAU précise que l'étude prendra en compte l'ensemble du sous bassin versant de la Longèves.

M. BICHON note la similarité du cas avec celui de Nieul sur l'Autise et Saint Hilaire des Loges, où des problèmes d'inondations sont à déplorer. Il cite une étude déjà réalisée pour la réalisation d'un barrage sur l'Autize (confluence Saumort), qui permettrait entre autres d'écrêter les crues. Le projet est dans les cartons de la DDAF.

M. FERRAND souligne que le risque inondation doit absolument être intégré au SAGE mais de façon globale, en identifiant les grandes causes posant problème. Selon lui, le maître d'ouvrage ne doit pas attendre l'étude SAGE pour identifier les problèmes et trouver des solutions. L'étude doit être engagée sans attendre et il ne semble pas opportun qu'elle soit intégrée au SAGE. Celui-ci devra réfléchir sur la façon de donner une cohérence à ce type d'étude.

M. MAINGUET souhaite étudier le cahier des charges pour se positionner sur les possibilités de financement de l'Agence de l'Eau.

M. FERRAND précise que les crédits de la DIREN pour les études risque-inondation sont sous-utilisés. D'autres financeurs peuvent être sollicités, notamment la DDAF, la DDE.

Il est convenu que les différents acteurs (maître d'ouvrage et financeurs potentiels, ainsi que cellule animation du SAGE) se réunissent pour trouver un arrangement.

***Le débat étant clos, le Président propose de valider le cahier des charges de l'étude SAGE que vient de présenter M. CAILLÉ, en y intégrant toutefois les remarques de M. MAINGUET. La CLE adopte le CCTP assorti des compléments apportés par M. MAINGUET à l'unanimité.***

## **Rapport n°VI : constitution d'un groupe de travail**

Le Président donne lecture des éléments suivants :

«

Comme l'indique le règlement intérieur de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vendée, un groupe de travail peut être constitué. Il rassemblera les décideurs locaux en matière de gestion des eaux ainsi que les principaux usagers de l'eau. Il sera donc constitué de membres de la CLE, mais également d'acteurs institutionnels et d'usagers locaux (maires, représentants associatifs...). Les membres de ce groupe participeront à la définition des différentes phases de l'élaboration de l'étude SAGE. **Ils apporteront des éléments précis sur les besoins et les particularités du territoire en faisant remonter les enjeux locaux de la gestion de l'eau, sur lesquels la Commission Locale de l'Eau devra se prononcer.**

Il comprendra une base permanente constituée des membres du bureau de la CLE. Les personnes qualifiées suivantes seront invitées :

- Administrations : invitation des membres de la CLE qui participent ou se font représenter, administrations concernées à l'échelle locale (subdivision DDE, sous-préfecture...)
- Conseillers Généraux concernés
- Maires des communes concernées

- ❑ Etablissements publics locaux spécialisés dans la gestion de l'eau (syndicats d'aménagement hydraulique, ...), structures intercommunales ayant des compétences dans le domaine de l'eau
- ❑ Usagers : invitation des membres de la CLE qui participent ou se font représenter localement :
  - . représentants locaux de la profession agricole
  - . représentants locaux des associations de protection de l'environnement
  - . industriels
  - . producteurs d'eau potable...
- ❑ Représentants des Fédérations de pêche et de chasse, Office Nationale de la Chasse...
- ❑ Secrétariat : IIBSN

Lors des réunions de ce groupe de travail, différents organismes ou personnes ressources pourront être associées et consultées à titre d'expert.

Pour chaque phase, le groupe de travail devra :

- faire remonter les éléments nécessaires
- veiller à la traduction locale des thèmes généraux issus de l'Inter-SAGE et du SDAGE
- dégager les thèmes spécifiques au territoire du SAGE

..... »

M. Maurice MILCENT propose que soient ajoutés à la liste, des représentants de la profession maritime (mytiliculteurs et ostréiculteurs).

***La CLE statue favorablement sur la création de ce groupe de travail et sa composition.***

Une composition du groupe devra être proposée lors de la prochaine réunion de CLE.

Le point prévu en « questions diverses » concernant l'étude hydraulique sur le bassin versant de la Longèves ayant déjà été traité, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CLE ainsi que les autres participants et lève la séance à 11h30.

\*\*\*\*

Le Président de la CLE du SAGE Vendée

Jean-Claude REMAUD